



# Procès-Verbal

## Commission d'Organisation des Compétitions

N° 12  
24 septembre 2025

*Par courriel :* Didier Gantier, Président de la Commission  
Patrice Guet, Responsable du pôle Compétitions  
Alain Le Viol, Responsable Section Seniors  
Nicolas Menard, Responsable Section Jeunes Masculins,  
Hubert Bernard,  
Laurent Bauvineau, Responsable Section Féminines  
Daniel Roger  
Quentin Berthelot, Sylvain Denis

*Assiste :* Isabelle Loreau, assistante

### **Préambule :**

M. Laurent Bauvineau, membre du club de La Montagne FC (548100), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Didier Gantier, membre du club de St-Viaud Frossay (581901), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Patrice Guet, membre du club de Mésanger AS (516995), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Alain Le Viol, membre du club de Thouaré sur Loire (502138), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Nicolas Menard, membre du club du FC Entente du Vignoble (581794), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

## **Appel**

---

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

**Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :**

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

### **Frais de procédure**

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

# Approbation des Procès-Verbaux

La Commission approuve le PV n° 11 des 16 et 17 Septembre 2025 sans réserve.

## Section Féminines

### Matches reportés

➤ **Art. 120 des règlements généraux :**

« 3. Pour l'application des présents règlements, un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule.

Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité ».

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
54513756	U18F à 8	Ent. Pornic Foot/St-Brevin 1 / Guémené Fc 1	13.09.2025	18.10.2025

**La Commission informe les clubs que les rencontres doivent être reportées à la 1<sup>ère</sup> date libre du calendrier. La Commission rappelle aux clubs qu'ils ont la possibilité de jouer les rencontres remises en semaine avec l'accord du club adverse.**

### Installations Sportives

Après contrôle des installations, la Commission des Terrains et Installations Sportives signale que les terrains sur la commune de Mésanger ne peuvent pas recevoir de rencontres en nocturne jusqu'à régularisation de la situation. De ce fait le coup d'envoi des rencontres Seniors D4 Féminin prévues au calendrier à 19h00 ne peut être conservé dès à présent et jusqu'à régularisation.

*Rappel de l'article 15 :*

*Pour les rencontres en diurne, l'horaire du coup d'envoi ne pourra être postérieur à :*

- Septembre : 17h
- Octobre jusqu'au changement d'heure (passage à l'heure d'hiver) : 16h
- Octobre, à compter du changement d'heure (passage à l'heure d'hiver), jusqu'au changement d'heure (passage à l'heure d'été) en mars : 15h
- Mars, avant le changement d'heure (passage à l'heure d'été) : 16h
- Mars, à compter du changement d'heure (passage à l'heure d'été) jusqu'au 30 avril : 17h
- Mai et juin : 18h

## Section Jeunes Masculins

### Étude des dossiers administratifs

#### **Match n° 54497716 Thouaré Us 1 / Gj de Goulaine 1 U18 D1 Masculin groupe E du 20.09.2025**

La rencontre n'a pas pu se dérouler.

**Considérant que l'article 19 des règlements des championnats régionaux et départementaux jeunes masculins, dispose que :**

1. Les rencontres en nocturne ne peuvent avoir lieu que sur des terrains dont les installations sont classées par la FFF en niveau :
  - a. Pour les championnats régionaux et de plus haut niveau départemental : E1, E2, E3, E4, E5 et E6.
  - b. Pour les autres niveaux départementaux : E1, E2, E3, E4, E5, E6 (recommandé), E7.
2. Pour toute panne ou ensemble de pannes, sauf cas de force majeure, la responsabilité du club organisateur est engagée.

*La présence d'un technicien en installation d'éclairage pour nocturnes, capable d'intervenir immédiatement, est obligatoire.*

*Lorsqu'une panne ou plusieurs pannes des installations d'éclairage pour nocturne entraînent le retard du coup d'envoi ou une ou plusieurs interruptions d'une rencontre, d'une durée cumulée de plus de 45 minutes, l'arbitre doit définitivement arrêter celle-ci, la Commission d'Organisation ayant alors à statuer sur les conséquences de cet incident.*

La Commission relève que :

- La permanence d'Urgences de Loire-Atlantique a reçu, le samedi 20.09.2025 à 13h10, du club de Thouaré sur Loire une attestation de l'agent d'astreinte de la mairie de Thouaré sur Loire informant d'un problème électrique rencontré sur le terrain synthétique qui ne peut pas être résolu dans l'immédiat.
- La permanence d'Urgences a pris la décision de ne pas faire déplacer les équipes pour jouer la rencontre

La Commission décide de reporter la rencontre à une date ultérieure.

### **Match n° 54496625 St-Nazaire Ump 1 / Gj Sucé/Erdre Casson 1 U17 D1 Masculins groupe E du 20.09.2025**

La Commission a reçu les courriels de St-Nazaire Ump et Gj Sucé/Erdre Casson de l'inversion du score inscrit sur la FMI

Le score indiqué sur la FMI étant de 3 buts pour l'équipe 1 du club de St-Nazaire Ump et 0 but pour l'équipe 1 du club du Gj Sucé/Erdre Casson

#### **Considérant les dispositions financières – annexe 5 - du District de Football de Loire-Atlantique,**

En conséquence, la Commission décide de :

- Valider les buts de chacune des équipes soit :
  - 0 but pour l'équipe 1 du club de St-Nazaire Ump
  - 3 buts pour l'équipe 1 du club du Gj Sucé/Erdre Casson
- Mettre à la charge les frais de dossier de 25 € à chacun des clubs de St-Nazaire Ump et Gj Sucé/Erdre Casson

## **Matches reportés**

### **Art. 120 des règlements généraux :**

*« 3. Pour l'application des présents règlements, un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule. Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité ».*

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
54497716	U18 D1	Thouaré Us 1 / Gj de Goulaine 1	20.09.2025	A fixer

## **Installations Sportives**

Après contrôle des installations, la Commission des Terrains et Installations Sportives signale que les terrains sur la commune de Mésanger ne peuvent pas recevoir de rencontres en nocturne jusqu'à régularisation de la situation.

De ce fait le coup d'envoi des rencontres U18 D2 et U18 D4 prévues au calendrier à 17h00 ne peut être conservé dès à présent et jusqu'à régularisation.

### Rappel de l'article 15 :

*Pour les rencontres en diurne, l'horaire du coup d'envoi ne pourra être postérieur à :*

- Septembre : 17h
- Octobre jusqu'au changement d'heure (passage à l'heure d'hiver) : 16h
- Octobre, à compter du changement d'heure (passage à l'heure d'hiver), jusqu'au changement d'heure (passage à l'heure d'été) en mars : 15h
- Mars, avant le changement d'heure (passage à l'heure d'été) : 16h
- Mars, à compter du changement d'heure (passage à l'heure d'été) jusqu'au 30 avril : 17h
- Mai et juin : 18h

## Étude des dossiers administratifs

### **Match n° 53996497 Ent. Nozay/Fcgc 3 / Sion Lusanger As 1 Seniors D4 Masculins groupe C du 21.09.2025**

La Commission Départementale Sportive et Règlementaire a transmis le dossier pour étude.

**Considérant que l'article 25 des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins**, dispose que :

« 1. Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain majeur, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels. En cas de non-respect de l'obligation, le club encourt une amende dont le montant figure en Annexe 5 des **Règlements Généraux (Annexe financière)**.

*Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :*

Ses nom, prénom et numéro de licence devront être mentionnés sur la Feuille de match. En l'absence de ces éléments, le club responsable sera passible d'une amende fixée en Comité de Direction du District de Football de Loire-Atlantique.

Le District de Football de Loire-Atlantique pourra pour certaines rencontres désigner une personne exerçant ces fonctions.

Même en présence d'un délégué officiel, les attributions de ce dernier (organisation de la rencontre, application des règlements, sécurité de l'arbitre et des acteurs de la rencontre, police du terrain...) appartiendront obligatoirement à un dirigeant de l'équipe visitée désigné comme « Délégué au match ».

Il se fera connaître à l'équipe visiteuse et aux officiels dès leur arrivée.

Il devra s'assurer que l'ensemble des procédures de match ont bien été respectées et que le respect de celles-ci est bien mentionné sur la feuille de match.

Il devra rester neutre sur les décisions arbitrales et les faits de match.

Celui-ci devra nécessairement être majeur au jour du match.

Tout manquement à ces obligations pourra entraîner une sanction individuelle concernant le dirigeant responsable et une sanction pour le club fautif.

En l'absence d'un Délégué au match, la rencontre ne pourra pas débuter.

2. La présence sur le banc de touche est strictement réservée pour chaque club en présence à

a. 4 encadrants (dirigeant/éducateur) en Régional 1, et 3 pour les autres niveaux.

b. les joueurs remplaçants ou les joueurs remplacés, les uns et les autres en survêtement.

3. Les équipes sont obligatoirement encadrées par deux dirigeants majeurs, responsables, désignés par le club, dont l'un porteur d'un brassard R (responsable d'équipe). En cas de non-respect de l'obligation, le club encourt une amende dont le montant figure en Annexe 5.

*Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :*

Le Responsable de l'équipe sur le banc - l'éducateur ou le dirigeant - portera un brassard avec un marquage « R » qui le distinguera au vu de l'arbitre et du délégué au match.

Si une seule personne est inscrite sur la Feuille de Match et présente sur le banc de touche, celle-ci sera automatiquement Responsable de l'équipe. Si aucune personne n'est mentionnée comme responsable sur la feuille de match, la 1ère personne inscrite sur celle-ci dans la liste des dirigeants de l'équipe sera considéré comme le responsable d'équipe.

En l'absence d'un dirigeant, entraîneur ou éducateur mentionné sur la Feuille de match, le club responsable sera passible d'une amende fixée en Comité de Direction du District de Football de Loire-Atlantique.[..]

**Considérant les dispositions financières – annexe 5 - du District de Football de Loire-Atlantique,**

La Commission constate que :

- Le club de Sion Lusanger As dans son courriel informe qu'aucun délégué n'était présent au match
- L'arbitre Monsieur Pierre-Antoine BIGOTTE licence n° 1616012490 dans son courriel confirme que Monsieur Bruno ELINE licence 2547312722 noté sur la FMI, en tant que délégué principal, n'était pas présent

En conséquence, la Commission décide de :

- D'infliger une amende de 16 € pour absence de délégué au match au club de l'Ent.Nozay/Fcgc

### **Match n° 53885208 St-Joachim St-Malo F. 2 / Besné Ja 1 Seniors D3 Masculins groupe B du 20.09.2025**

La rencontre a été arrêtée à la 19<sup>ème</sup> minute de jeu.

**Considérant que l'article 2.5 des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins**, dispose que :

« *Lorsqu'un match sera arrêté par l'arbitre avant l'expiration de sa durée normale, celui-ci mentionnera les raisons de sa décision sur la feuille de match. La Commission d'Organisation décidera s'il y a lieu ou non de faire rejouer le match, sur proposition de la Commission compétente des Arbitres, avec transmission éventuelle du dossier à la Commission compétence de Discipline lorsque l'arrêt sera consécutif à des incidents de jeu ou de violences* ».

La Commission relève :

- Que la rencontre a été arrêtée à la 19<sup>ème</sup> minute suite à la blessure du gardien du club de Besné Ja
- L'intervention des pompiers
- L'interruption de la rencontre durant 1h15

De ce fait, la Commission décide :

- De donner match à rejouer

**Match n° 53996187 St-Nazaire Ump 2 / Donges Fc 2 Seniors D4 Masculins groupe A du 21.09.2025**

Le club de Donges Fc a déposé des observations d'après-match.

La Commission a reçu les courriels suivants :

- Monsieur Anthony LEFEUVRE licence n° 9602441973, délégué principal de la rencontre
- Monsieur Albert BABIANY licence n° 430640706, arbitre de la rencontre
- Club de Donges Fc

**Considérant que l'article 24.V des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins**, dispose que :

« *Lorsqu'un match sera arrêté par l'arbitre avant l'expiration de sa durée normale, celui-ci mentionnera les raisons de sa décision sur la feuille de match. La Commission d'Organisation décidera s'il y a lieu ou non de faire rejouer le match, sur proposition de la Commission compétente des Arbitres, avec transmission éventuelle du dossier à la Commission compétence de Discipline lorsque l'arrêt sera consécutif à des incidents de jeu ou de violences* ».

**Considérant que l'article 24.6 des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins**, dispose que :

« *Toute équipe abandonnant la rencontre est considérée comme ayant déclaré forfait sur le terrain, sauf circonstances particulières à l'appréciation de la Commission d'Organisation* ».

**Considérant les dispositions financières – annexe 5 - du District de Football de Loire-Atlantique,**

La Commission relève que :

- L'équipe 2 du club de Donges Fc a quitté le terrain 2 minutes avant la fin du temps réglementaire
- L'équipe 2 du club de St-Nazaire Ump est restée sur le terrain jusqu'à la fin du temps réglementaire

En conséquence, la Commission décide :

- De donner match perdu par forfait à l'équipe 2 du club de Donges Fc pour abandon de terrain
- D'infliger une amende de 160 € au club de Donges Fc

## Matches reportés

**Art. 120 des règlements généraux :**

« *3. Pour l'application des présents règlements, un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule. Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité* ».

Suite au tirage de la Coupe des Pays de la Loire, la Commission se doit de reporter les rencontres de championnat prévues le dimanche 14 septembre à une date ultérieure qui sera fixée par la Commission :

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
53997616	Seniors D4	La Limouzinière Fclb 1 / Nantes Fcta 2	14.09.2025	A fixer
53996623	Seniors D4	Loireauxence Bcm 1 / St-Géréon Réveil 2	14.09.2025	A fixer
53996619	Seniors D4	Mésanger As 3 / Nantes St-Félix Ccs 1	14.09.2025	A fixer
53996489	Seniors D4	Rougé Esp. 1 / Vay Marsac Fc 2	14.09.2025	A fixer
53996354	Seniors D4	St-Nazaire Méan 1 / Avessac Fégréac Sc 2	14.09.2025	A fixer
53885208	Seniors D3	St-Joachim St-Malo F. 2 / Besné Ja 1	20.09.2025	A fixer

## Forfait général

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe :

- D5B : Pontchâteau AOS 4 (540404), le club ayant déclaré le forfait de son équipe le 19.09.2025 sera amendé du triple du droit d'engagement

## Section Futsal

### ➤ Art. 120 des règlements généraux :

« 3. Pour l'application des présents règlements, un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule. Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité ».

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
54434177	D1 Futsal	Nantes Mamba Futsal 1 – St-Herblain Pépite 2	22.09.2025	03.11.2025

## Formalités administratives

### Feuilles de match

La Commission rappelle l'application des dispositions réglementaires relatives à l'établissement des feuilles de match et leur transmission.

**Article 28 :** « 1. La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, **dans le délai de 24 heures après le match.**

En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. À compter du 5<sup>ème</sup> jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, **dans le délai de 24 heures après le match.**

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

En cas de dysfonctionnement, un rapport d'échec FMI devra être complété et signé par les responsables des deux équipes et l'arbitre de la rencontre. Ce document disponible sur le site Internet du District est à renvoyer avec la feuille de match papier.

Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article. »

**Article 35 :** « 1. Le club organisateur saisit sur le site internet de la FFF (ou via la Feuille de Match Informatisée), le résultat de sa rencontre,

- a) avant 20h00 pour les rencontres disputées en diurne, avant 00h00 pour les rencontres disputées en nocturne.
- b) Dans le cas où un club doit saisir plusieurs résultats le même jour et qu'une ou plusieurs rencontres se déroulent en nocturne, l'ensemble de ses résultats devra être saisi avant 00h00.

2. En cas d'une ou plusieurs infractions à cette disposition au cours d'une semaine, le club se verra infliger une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. »

Il est rappelé de veiller à disposer des accès à la FMI avant chaque rencontre. Un rappel est effectué en ce sens auprès des clubs pour que leurs dirigeants en disposent. De plus, en cas de non-utilisation de la FMI, un rapport d'échec devra être envoyé avec la feuille de match papier.

### - Feuilles de matchs non reçues du 19 au 22 septembre 2025

N° match	Division	Club recevant	Club visiteur	Décision
54497930	U18 D3	Derval Sc Nord Atlantique 2	Vallons Erdre Fcvlp 1	Réclamée
54565973	Féminines A8	Ent.Pornic/St-Brevin 1	Gf Etoiles Nord Loire 1	Réclamée
54418145	Loisirs A	Nantes Jsc Bellevue 2	Nantes Loisir Ac 1	Réclamée
54418735	Loisirs C	Nantes Jsc Bellevue 1	Rezé As 1	Réclamée

## Forfaits

---

- **Forfaits**

La Commission prend connaissance :

- Des équipes ayant déclaré forfait en procédure normale
- Des équipes ayant déclaré forfait en procédure d'urgence
- Des rencontres non jouées pour équipe adverse absente

Conformément à l'article 26 du règlement de l'épreuve et l'annexe 5 financière des Règlements Généraux.

Un club déclarant forfait doit en aviser son adversaire, son District et la Commission d'Organisation de toute urgence, par écrit et au moins 2 jours à l'avance, sans préjuger des pénalités fixées par la Commission d'Organisation en application de l'Annexe 5.

La liste des équipes forfaits figure en annexe.

## Encadrement des équipes

---

### Art.31 Fonction du délégué

#### « Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

*La désignation des délégués relève de la Commission Compétente du District de Football de Loire-Atlantique.*

*Tout club pourra formuler une demande de désignation d'un Délégué à la Commission compétente du District de Football de Loire-Atlantique ».*

### Art.25

« 1. Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain majeur, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels.

*Ses nom, prénom et numéro de licence devront être mentionnés sur la Feuille de match. En l'absence de ces éléments, le club responsable sera passible d'une amende fixée en Comité de Direction du District de Football de Loire-Atlantique.*

*Le District de Football de Loire-Atlantique pourra pour certaines rencontres désigner une personne exerçant ces fonctions.*

*Même en présence d'un délégué officiel, les attributions de ce dernier (organisation de la rencontre, application des règlements, sécurité de l'arbitre et des acteurs de la rencontre, police du terrain...) appartiendront obligatoirement à un dirigeant de l'équipe visitée désigné comme « Délégué au match ».*

*Il se fera connaître à l'équipe visiteuse, aux officiels.*

*Il devra s'assurer que l'ensemble des procédures de match ont bien été respectées et que le respect de celles-ci est bien mentionné sur la feuille de match.*

*Il devra rester neutre sur les décisions arbitrales et les faits de match.*

*Celui-ci devra nécessairement être majeur au jour du match.*

*Tout manquement à ces obligations pourra entraîner une sanction individuelle concernant le dirigeant responsable et une sanction pour le club fautif.*

*En l'absence d'un Délégué au match, la rencontre ne pourra pas débiter.*

2. La présence sur le banc de touche est strictement réservée pour chaque club en présence à

- 4 encadrants (dirigeant/éducateur) en Régional 1, et 3 pour les autres niveaux.
- les joueurs remplaçants ou les joueurs remplacés, les uns et les autres en survêtement ».

En application de l'annexe 5 dispositions financières, la Commission est informée des manquements relevés par l'assistante sur le week-end du 21 septembre 2025. Les amendes prononcées figurent en annexe.

Le Président,  
Didier Gantier



L'Assistante,  
Isabelle Loreau



<b>Type de dossier : Administratif</b>									
Dossier :	23101200	Match :	53141.1	Départemental 3 U15 Masculin / 1		Groupe C			93
Date :	22/09/2025		20/09/2025	501948 Chateaubriant Voltig 2	-	512355 Nort Sur Erdre Ac 2			
Personne :						Club : <b>512355 NORT A.C.</b>			
Motif :	44	Absence Responsable Equipe				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	44	Absence Responsable Equipe				24/09/2025	24/09/2025	16,00€	
Dossier :	23101202	Match :	53427.1	Départemental 5 U15 Masculin / 1		Groupe F			106
Date :	22/09/2025		20/09/2025	521399 St Herblain Oc 1	-	508472 Indre Basse Us 1			
Personne :						Club : <b>521399 ST HERBLAIN O.C.</b>			
Motif :	44	Absence Responsable Equipe				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	44	Absence Responsable Equipe				24/09/2025	24/09/2025	16,00€	
Dossier :	23101204	Match :	53548.1	Départemental 1 U16 Masculin / 1		Groupe D			78
Date :	22/09/2025		20/09/2025	518479 Bouaye Fc 21	-	547525 Nantes Sud 98 21			
Personne :						Club : <b>547525 NANTES SUD 98</b>			
Motif :	44	Absence Responsable Equipe				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	44	Absence Responsable Equipe				24/09/2025	24/09/2025	16,00€	
Dossier :	23101205	Match :	54042.1	Départemental 4 U18 Masculin / 1		Groupe C			54
Date :	22/09/2025		20/09/2025	548227 Guemene Fc 22	-	552653 Derval Sc Nord Atlan 23			
Personne :						Club : <b>552653 S. C. NORD ATLANTIQUE DERVAL</b>			
Motif :	44	Absence Responsable Equipe				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	44	Absence Responsable Equipe				24/09/2025	24/09/2025	16,00€	
Dossier :	23101833	Match :	54588.1	Départemental Féminin A8 Loisirs / 1		A			129
Date :	23/09/2025		21/09/2025	547525 Nantes Sud 98 1	-	502505 Nozay Os 1			
Personne :						Club : <b>547525 NANTES SUD 98</b>			
Motif :	44	Absence Responsable Equipe				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	44	Absence Responsable Equipe				24/09/2025	24/09/2025	16,00€	
Dossier :	23101834	Match :	54588.1	Départemental Féminin A8 Loisirs / 1		A			129
Date :	23/09/2025		21/09/2025	547525 Nantes Sud 98 1	-	502505 Nozay Os 1			
Personne :						Club : <b>502505 NOZAY O.S.</b>			
Motif :	44	Absence Responsable Equipe				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	44	Absence Responsable Equipe				24/09/2025	24/09/2025	16,00€	
Dossier :	23102912	Match :	52711.1	Départemental 1 Futsal Masculin / 1		Unique			151
Date :	24/09/2025		22/09/2025	553389 Nantes Acmn Futsal 2	-	581794 La Chap. Heulin Fcev 2			
Personne :						Club : <b>553389 A. C. MUSULMANE NANTES NORD</b>			
Motif :	64	Absence des éléments nécessaires à l'utilisation de la tablette				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	100	Absence de rapport suite à échec FMI				24/09/2025	24/09/2025	42,00€	
Dossier :	23100915	Match :	50735.1	Départemental 3 Masculin / Unique		Groupe F			12
Date :	22/09/2025		21/09/2025	541089 Lege Fc 1	-	524266 Mouzillon Etoile 1			
Personne :						Club : <b>541089 LEGE F.C.</b>			
Motif :	22	Absence Délégué au Match				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match				24/09/2025	24/09/2025	16,00€	

Dossier :	23100916	Match :	50736.1	Départemental 3 Masculin / Unique	Groupe F	12	
Date :	22/09/2025		21/09/2025	590304 Vieillevigne Planche 2	- 508472 Indre Basse Us 1		
Personne :					Club : <b>590304 VIEILLEVIGNE LA PLANCHE ASSOCIATION SPORTIVE FOOT</b>		
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			24/09/2025	24/09/2025	16,00€
Dossier :	23100918	Match :	50868.1	Départemental 3 Masculin / Unique	Groupe H	337	
Date :	22/09/2025		21/09/2025	590211 St Nazaire Af 3	- 510656 St Andre Des Eaux 3		
Personne :					Club : <b>590211 ST NAZAIRE ATLANTIQUE FOOTBALL</b>		
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			24/09/2025	24/09/2025	16,00€
Dossier :	23100919	Match :	51197.1	Départemental 4 Masculin / Unique	Groupe E	23	
Date :	22/09/2025		21/09/2025	512355 Nort Sur Erdre Ac 4	- 515463 Petit Mars Fc 3		
Personne :					Club : <b>512355 NORT A.C.</b>		
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			24/09/2025	24/09/2025	16,00€
Dossier :	23100921	Match :	51263.1	Départemental 4 Masculin / Unique	Groupe F	17	
Date :	22/09/2025		21/09/2025	512354 Reze Aepr 3	- 514875 Sautron As 3		
Personne :					Club : <b>512354 AM.ECOLES PONT ROUSSEAU REZE</b>		
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			24/09/2025	24/09/2025	16,00€
Dossier :	23100922	Match :	51265.1	Départemental 4 Masculin / Unique	Groupe F	17	
Date :	22/09/2025		21/09/2025	553174 Nantes St Joseph Por 2	- 538478 Nantes Portugais Atp 1		
Personne :					Club : <b>553174 NANTES SAINT JOSEPH PORTERIE</b>		
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			24/09/2025	24/09/2025	16,00€
Dossier :	23101824	Match :	51330.1	Départemental 4 Masculin / Unique	Groupe G	21	
Date :	23/09/2025		21/09/2025	590304 Vieillevigne Planche 3	- 502518 Vallet Es 2		
Personne :					Club : <b>590304 VIEILLEVIGNE LA PLANCHE ASSOCIATION SPORTIVE FOOT</b>		
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			24/09/2025	24/09/2025	16,00€
Dossier :	23100923	Match :	51332.1	Départemental 4 Masculin / Unique	Groupe G	21	
Date :	22/09/2025		21/09/2025	544136 Le Loroux Landreau O 3	- 514034 Gorges Elan 4		
Personne :					Club : <b>544136 LANDREAU LOROUX BOTTEREAU SP.C.</b>		
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			24/09/2025	24/09/2025	16,00€
Dossier :	23100924	Match :	51567.1	Départemental 1 Féminin / 1	A	124	
Date :	22/09/2025		21/09/2025	548227 Guemene Fc 1	- 551330 Gf Nantes Est 1		
Personne :					Club : <b>548227 F.C. PAYS DE GUEMENE</b>		
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			24/09/2025	24/09/2025	16,00€

Dossier :	23100927	Match :	51870.1	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe C	31	
Date :	22/09/2025	21/09/2025	560518	Campbon Ubcc 4	- 551077	Fay Bouvron Fc 3	
Personne :					Club :	<b>560518 UNION BRIVET CAMPBON CHAPELLE LAUNAY</b>	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			24/09/2025	24/09/2025	16,00€
Dossier :	23100929	Match :	52199.1	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe H	28	
Date :	22/09/2025	21/09/2025	582652	St Fiacre Coteaux Fc 4	- 524266	Mouzellon Etoile 3	
Personne :					Club :	<b>582652 F.C. COTEAUX DU VIGNOBLE</b>	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			24/09/2025	24/09/2025	16,00€
Dossier :	23100930	Match :	52265.1	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe I	338	
Date :	22/09/2025	21/09/2025	512985	St Pere En Retz 4	- 554096	Villeneuve Bourgneuf 2	
Personne :					Club :	<b>512985 ST PIERRE DE RETZ - ST PERE RETZ</b>	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			24/09/2025	24/09/2025	16,00€
Dossier :	23100932	Match :	52857.1	Départemental 1 U14 Masculin / 1	Groupe A	118	
Date :	22/09/2025	20/09/2025	561031	Gj De Goulaine 21	- 548100	La Montagne Fc 21	
Personne :					Club :	<b>561031 GJ DE GOULAINE</b>	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			24/09/2025	24/09/2025	16,00€
Dossier :	23100934	Match :	52917.1	Départemental 1 U14 Masculin / 1	Groupe E	122	
Date :	22/09/2025	20/09/2025	521131	Nantes St Med Doulon 21	- 500268	Ancenis Rcasg 21	
Personne :					Club :	<b>521131 A.S.C. ST MEDARD DE DOULON NANTES</b>	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			24/09/2025	24/09/2025	16,00€
Dossier :	23100935	Match :	52961.1	Départemental 1 U15 Masculin / 1	Groupe C	79	
Date :	22/09/2025	20/09/2025	523626	Nantes Bellevue Jsc 2	- 519195	Nantes Dervallieres 1	
Personne :					Club :	<b>523626 J.S.C. BELLEVUE NANTES</b>	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			24/09/2025	24/09/2025	16,00€
Dossier :	23100936	Match :	53111.1	Départemental 3 U15 Masculin / 1	Groupe A	94	
Date :	22/09/2025	20/09/2025	501946	Montoir Cs 1	- 528847	St Nazaire Immaculee 2	
Personne :					Club :	<b>501946 C.S. MONTOIRIN</b>	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			24/09/2025	24/09/2025	16,00€
Dossier :	23101148	Match :	53158.1	Départemental 3 U15 Masculin / 1	Groupe D	91	
Date :	22/09/2025	20/09/2025	510653	Nantes St Felix Ccs 1	- 501904	Fc Nantes 2	
Personne :					Club :	<b>510653 C.C.S. NANTES ST FELIX</b>	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			24/09/2025	24/09/2025	16,00€
Dossier :	23100941	Match :	53203.1	Départemental 3 U15 Masculin / 1	Groupe G	95	
Date :	22/09/2025	20/09/2025	581256	Geneston As Sud Loir 2	- 511875	St Philbert Gd Lieu 2	
Personne :					Club :	<b>581256 GENESTON A.S. SUD LOIRE</b>	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			24/09/2025	24/09/2025	16,00€

Dossier :	23100942	Match :	53263.1	Départemental 4 U15 Masculin / 1	Groupe C	104
Date :	22/09/2025		20/09/2025	514875 Sautron As 2	- 534765 St Herblain Preux As 1	
Personne :					Club : <b>514875 A.S. SAUTRONNAISE</b>	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			24/09/2025	24/09/2025
					16,00€	
Dossier :	23100943	Match :	53277.1	Départemental 4 U15 Masculin / 1	Groupe D	101
Date :	22/09/2025		20/09/2025	521131 Nantes St Med Doulon 2	- 544923 Nantes Don Bosco 3	
Personne :					Club : <b>521131 A.S.C. ST MEDARD DE DOULON NANTES</b>	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			24/09/2025	24/09/2025
					16,00€	
Dossier :	23100944	Match :	53278.1	Départemental 4 U15 Masculin / 1	Groupe D	101
Date :	22/09/2025		20/09/2025	523294 Nantes Fcta 1	- 502227 Carquefou Usja 3	
Personne :					Club : <b>523294 F.C. DE TOUTES AIDES NANTES</b>	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			24/09/2025	24/09/2025
					16,00€	
Dossier :	23100945	Match :	53308.1	Départemental 4 U15 Masculin / 1	Groupe F	97
Date :	22/09/2025		20/09/2025	564392 Gj Gbbc 2	- 581899 Pt St Martin Fcgl 1	
Personne :					Club : <b>564392 GJ GÉTIGNÉ-BOUSSAY-BERNARDIÈRE-CUGAND</b>	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			24/09/2025	24/09/2025
					16,00€	
Dossier :	23100946	Match :	53427.1	Départemental 5 U15 Masculin / 1	Groupe F	106
Date :	22/09/2025		20/09/2025	521399 St Herblain Oc 1	- 508472 Indre Basse Us 1	
Personne :					Club : <b>521399 ST HERBLAIN O.C.</b>	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			24/09/2025	24/09/2025
					16,00€	
Dossier :	23100948	Match :	53487.1	Départemental 5 U15 Masculin / 1	Groupe J	111
Date :	22/09/2025		20/09/2025	518479 Bouaye Fc 2	- 548100 La Montagne Fc 2	
Personne :					Club : <b>518479 F.C. BOUAYE</b>	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			24/09/2025	24/09/2025
					16,00€	
Dossier :	23100950	Match :	53502.1	Départemental 1 U16 Masculin / 1	Groupe A	76
Date :	22/09/2025		20/09/2025	521399 St Herblain Oc 21	- 547452 Orvault Rc 21	
Personne :					Club : <b>521399 ST HERBLAIN O.C.</b>	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			24/09/2025	24/09/2025
					16,00€	
Dossier :	23100952	Match :	53577.1	Départemental 1 U17 Masculin / 1	Groupe B	64
Date :	22/09/2025		20/09/2025	580423 Gj Loireauxence Vair 1	- 502138 Thouare Us 1	
Personne :					Club : <b>580423 GJ VARADES LOIREAUX</b>	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			24/09/2025	24/09/2025
					16,00€	
Dossier :	23100957	Match :	53621.1	Départemental 1 U17 Masculin / 1	Groupe E	67
Date :	22/09/2025		20/09/2025	534841 St Marc Sur Mer Foot 1	- 514875 Sautron As 1	
Personne :					Club : <b>534841 ST MARC F.</b>	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			24/09/2025	24/09/2025
					16,00€	

Dossier :	23100960	Match :	53728.1	Départemental 2 U17 Masculin / 1	Groupe H	343
Date :	22/09/2025	20/09/2025	554096	Villeneuve Bourgneuf 1	- 553554	Gj St Pere Oceane 1
Personne :					Club :	<b>554096 F. C. BOURGNEUF EN RETZ</b>
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			24/09/2025	24/09/2025
					16,00€	
Dossier :	23100961	Match :	53741.1	Départemental 2 U17 Masculin / 1	Groupe G	342
Date :	22/09/2025	20/09/2025	581901	Us Vital Frossay 1	- 560519	Le Pellerin F.C.B.L. 1
Personne :					Club :	<b>581901 UNION SPORTIVE VITAL FROSSAY</b>
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			24/09/2025	24/09/2025
					16,00€	
Dossier :	23100962	Match :	53893.1	Départemental 2 U18 Masculin / 1	Groupe C	46
Date :	22/09/2025	20/09/2025	513858	La Chapelle Ac Chap 21	- 548227	Guemene Fc 21
Personne :					Club :	<b>513858 A.C. CHAPELAIN CHAPELLE S/ERDRE</b>
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			24/09/2025	24/09/2025
					16,00€	
Dossier :	23100963	Match :	54042.1	Départemental 4 U18 Masculin / 1	Groupe C	54
Date :	22/09/2025	20/09/2025	548227	Guemene Fc 22	- 552653	Derval Sc Nord Atlan 23
Personne :					Club :	<b>548227 F.C. PAYS DE GUEMENE</b>
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			24/09/2025	24/09/2025
					16,00€	
Dossier :	23100964	Match :	54116.1	Départemental 4 U18 Masculin / 1	Groupe H	61
Date :	22/09/2025	20/09/2025	518479	Bouaye Fc 22	- 544892	Paimboeuf Estuaire 22
Personne :					Club :	<b>518479 F.C. BOUAYE</b>
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			24/09/2025	24/09/2025
					16,00€	
Dossier :	23100970	Match :	54319.1	U15f À 11 / 1	Groupe D	353
Date :	22/09/2025	20/09/2025	565244	Gf Terres De Loire 1	- 561154	Gf Havre Et Loire 1
Personne :					Club :	<b>565244 GF TERRES DE LOIRE STE LUCE THOUARE</b>
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			24/09/2025	24/09/2025
					16,00€	
Dossier :	23100971	Match :	54334.1	U15f À 11 / 1	Groupe E	355
Date :	22/09/2025	20/09/2025	500041	Nantes La Mellinet 1	- 502227	Carquefou Usja 1
Personne :					Club :	<b>500041 LA MELLINET DE NANTES</b>
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			24/09/2025	24/09/2025
					16,00€	
Dossier :	23100973	Match :	54434.1	U15f À 8 / 1	Groupe B	139
Date :	22/09/2025	20/09/2025	581873	Gf Violettes Sud Loi 2	- 513858	La Chapelle Ac Chap 1
Personne :					Club :	<b>581873 GF LES VIOLETTES DU SUD LOIRE</b>
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			24/09/2025	24/09/2025
					16,00€	
Dossier :	23100977	Match :	54585.1	Départemental Féminin A8 Loisirs / 1	A	129
Date :	22/09/2025	21/09/2025	560173	Gf Loire Et Cens 2	- 517365	Orvault Sf 3
Personne :					Club :	<b>560173 GF LOIRE ET CENS</b>
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			24/09/2025	24/09/2025
					16,00€	

Dossier :	23100979	Match :	54788.1	Départemental 4 Masculin / Unique	Groupe H	20
Date :	22/09/2025		21/09/2025	560519 Le Pellerin F.C.B.L. 2	-	541089 Lege Fc 2
Personne :						Club : <b>560519 FOOTBALL CLUB BASSE LOIRE</b>
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			24/09/2025	24/09/2025
						16,00€
Dossier :	23101868	Match :	52513.1	Départemental Loisirs / 1	Groupe B - Lundi	152
Date :	23/09/2025		22/09/2025	532168 Nantes As Cosmos 1	-	600904 Nantes Asgen 1
Personne :						Club : <b>600904 A.S. GAZ ELECTRICITE DE NANTES</b>
Motif :	23	Absence responsable équipe			Date d'effet	Date de fin
Décision :	23	Amende : Absence responsable équipes			24/09/2025	24/09/2025
						16,00€
Dossier :	23100423	Match :	51460.1	Départemental 4 Masculin / Unique	Groupe I	22
Date :	22/09/2025		21/09/2025	544823 Chaumes Arche Fc 3	-	552826 La Bernerie Oca 1
Personne :						Club : <b>552826 BERNERIE O. C. A.</b>
Motif :	1B				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			24/09/2025	24/09/2025
						160,00€
Dossier :	23070443	Match :	51654.1	Départemental 3 Féminin / 1	A	126
Date :	19/09/2025		21/09/2025	561154 Gf Havre Et Loire 2	-	560518 Campbon Ubcc 1
Personne :						Club : <b>560518 UNION BRIVET CAMPBON CHAPELLE LAUNAY</b>
Motif :	1A				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			24/09/2025	24/09/2025
						37,50€
Dossier :	23101240	Match :	51938.1	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe D	25
Date :	22/09/2025		21/09/2025	501979 Coueron Chabossiere 4	-	565333 Nantes Mf44 Fc 1
Personne :						Club : <b>565333 MOUSSIDAL FOUTAH FC</b>
Motif :	1B	100 € au club adverse			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			24/09/2025	24/09/2025
						140,00€
Dossier :	23070922	Match :	52004.1	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe E	30
Date :	19/09/2025		21/09/2025	521038 St Aubin Chateaux Us 3	-	520446 Erbray Jeunes 4
Personne :						Club : <b>521038 U.S. ST AUBIN DES CHATEAUX</b>
Motif :	1A				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			24/09/2025	24/09/2025
						70,00€
Dossier :	23100421	Match :	52065.1	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe F	26
Date :	22/09/2025		21/09/2025	560845 Vallons Erdre Fc Vlp 3	-	516995 Mesanger As 4
Personne :						Club : <b>560845 FOOTBALL CLUB VALLONS LE PIN</b>
Motif :	1B				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			24/09/2025	24/09/2025
						140,00€
Dossier :	23070885	Match :	52134.1	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe G	32
Date :	19/09/2025		21/09/2025	513122 Sorinieres Elan F 4	-	581813 St Hilaire Clisson F 4
Personne :						Club : <b>581813 F.C. SUD SEVRE ET MAINE</b>
Motif :	2A				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			24/09/2025	24/09/2025
						140,00€
Dossier :	23100422	Match :	52197.1	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe H	28
Date :	22/09/2025		21/09/2025	544136 Le Loroux Landreau O 4	-	581256 Geneston As Sud Loir 4
Personne :						Club : <b>581256 GENESTON A.S. SUD LOIRE</b>
Motif :	1B				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			24/09/2025	24/09/2025
						140,00€

Dossier :	23070760	Match :	52264.1	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe I	338
Date :	19/09/2025		21/09/2025	544107 Rouans Es Marais 3	-	552826 La Bernerie Oca 2
Personne :						Club : <b>552826 BERNERIE O. C. A.</b>
Motif :	2A				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende :	Forfait		24/09/2025	24/09/2025
					140,00€	
Dossier :	23069308	Match :	53201.1	Départemental 3 U15 Masculin / 1	Groupe G	95
Date :	17/09/2025		20/09/2025	522724 St Herblain Uf 2	-	564979 Nant Espoir Fc 1
Personne :						Club : <b>564979 NANT'ESPOIR FOOT CLUB</b>
Motif :	2A				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende :	Forfait		24/09/2025	24/09/2025
					36,00€	
Dossier :	23100420	Match :	53276.1	Départemental 4 U15 Masculin / 1	Groupe D	101
Date :	22/09/2025		20/09/2025	553174 Nantes St Joseph Por 1	-	518109 Nantes St Yves Esp. 1
Personne :						Club : <b>553174 NANTES SAINT JOSEPH PORTERIE</b>
Motif :	2A				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende :	Forfait		24/09/2025	24/09/2025
					36,00€	
Dossier :	23070489	Match :	53383.1	Départemental 5 U15 Masculin / 1	Groupe C	112
Date :	19/09/2025		20/09/2025	520139 Moisdon Meiller Edd 1	-	502086 Chateaubriant Al 2
Personne :						Club : <b>502086 AM.LAIQ. CHATEAUBRIANT</b>
Motif :	2A				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende :	Forfait		24/09/2025	24/09/2025
					36,00€	
Dossier :	23100413	Match :	53486.1	Départemental 5 U15 Masculin / 1	Groupe J	111
Date :	22/09/2025		20/09/2025	553554 GJ St Pere Oceane 2	-	581901 Us Vital Frossay 2
Personne :						Club : <b>553554 GJ ST PERE OCEANE</b>
Motif :	2B 100€ au club adverse				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende :	Forfait		24/09/2025	24/09/2025
					36,00€	
Dossier :	23070813	Match :	53651.1	Départemental 2 U17 Masculin / 1	Groupe B	70
Date :	19/09/2025		20/09/2025	534841 St Marc Sur Mer Foot 2	-	500258 St Nazaire Ump 2
Personne :						Club : <b>500258 U.M.P. FOOTBALL ST NAZAIRE</b>
Motif :	2A				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende :	Forfait		24/09/2025	24/09/2025
					36,00€	
Dossier :	23100502	Match :	53996.1	Départemental 3 U18 Masculin / 1	Groupe E	52
Date :	22/09/2025		21/09/2025	560160 Bouguenais Foot 22	-	502031 St Brevin Ac 21
Personne :						Club : <b>560160 BOUGUENAIS FOOTBALL</b>
Motif :	1B 100 € au club adverse				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende :	Forfait		24/09/2025	24/09/2025
					18,00€	
Dossier :	23100409	Match :	54028.1	Départemental 4 U18 Masculin / 1	Groupe B	57
Date :	22/09/2025		20/09/2025	518734 Plesse Dresny Es 22	-	525241 Fc Loire Et Sillon 21
Personne :						Club : <b>525241 F.C. LOIRE ET SILLON</b>
Motif :	1B 100 € au club adverse				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende :	Forfait		24/09/2025	24/09/2025
					18,00€	
Dossier :	23070891	Match :	54058.1	Départemental 4 U18 Masculin / 1	Groupe D	59
Date :	19/09/2025		21/09/2025	520841 Treillieres Sympho F 22	-	502138 Thouare Us 23
Personne :						Club : <b>502138 U.S. THOUARENNE</b>
Motif :	1A				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende :	Forfait		24/09/2025	24/09/2025
					18,00€	

Dossier :	23100505	Match :	54118.1	Départemental 4 U18 Masculin / 1	Groupe H	61
Date :	22/09/2025		20/09/2025	502031 St Brevin Ac 22	-	511875 St Philbert Gd Lieu 23
Personne :					Club :	<b>511875 U.S. ST PHILBERT DE GRANDLIEU</b>
Motif :		1B 100 € au club adverse			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			24/09/2025	24/09/2025
					Montant	18,00€
Dossier :	23100402	Match :	54227.1	U18f À 11 / 1	Groupe E	349
Date :	22/09/2025		20/09/2025	554096 Villeneuve Bourgneuf 1	-	509427 Nantes Metallo Sc 1
Personne :					Club :	<b>554096 F. C. BOURGNEUF EN RETZ</b>
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			24/09/2025	24/09/2025
					Montant	18,00€
Dossier :	23070429	Match :	54348.1	U15f À 11 / 1	Groupe F	357
Date :	19/09/2025		20/09/2025	581873 Gf Violettes Sud Loi 1	-	581197 Gf Loroux Divatte 2
Personne :					Club :	<b>581197 GF LOROUX CANTON</b>
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			24/09/2025	24/09/2025
					Montant	18,00€
Dossier :	23070630	Match :	54437.1	U15f À 8 / 1	Groupe B	139
Date :	19/09/2025		20/09/2025	551545 Nantes Etoile Cens 1	-	544184 Reze Fc 2
Personne :					Club :	<b>551545 ETOILE DU CENS NANTES</b>
Motif :		2A			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			24/09/2025	24/09/2025
					Montant	36,00€
Dossier :	23070538	Match :	54555.1	U15f À 8 / 1	Groupe A	141
Date :	19/09/2025		20/09/2025	534841 St Marc Sur Mer Foot 1	-	560447 Gf Canal Et Foret 1
Personne :					Club :	<b>534841 ST MARC F.</b>
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			24/09/2025	24/09/2025
					Montant	18,00€
Dossier :	23069317	Match :	54584.1	Départemental Féminin A8 Loisirs / 1	A	129
Date :	17/09/2025		21/09/2025	502448 Clisson Etoile 1	-	512355 Nort Sur Erdre Ac 2
Personne :					Club :	<b>502448 ET. DE CLISSON</b>
Motif :		1A			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			24/09/2025	24/09/2025
					Montant	22,50€
Dossier :	23100408	Match :	56002.1	U18f À 8 / 1	Groupe A	136
Date :	22/09/2025		20/09/2025	548227 Guemene Fc 1	-	552653 Derval Sc Nord Atlan 1
Personne :					Club :	<b>548227 F.C. PAYS DE GUEMENE</b>
Motif :		1A			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			24/09/2025	24/09/2025
					Montant	18,00€
Dossier :	23070539					
Date :	19/09/2025					
Personne :					Club :	<b>540404 A.O.S. PONTCHATEAU</b>
Motif :		D5 Masculins groupe B			Date d'effet	Date de fin
Décision :	18	Amende : Forfait général			24/09/2025	24/09/2025
					Montant	420,00€
Dossier :	23101489	Match :	50602.1	Départemental 3 Masculin / Unique	Groupe D	15
Date :	22/09/2025		21/09/2025	517365 Orvault Sf 3	-	516989 Suce Sur Erdre Jge 2
Personne :					Club :	<b>517365 ORVAULT SPORTS FOOTBALL</b>
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			24/09/2025	24/09/2025
					Montant	17,00€

Dossier :	23100563	Match :	52131.1	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe G	32	
Date :	22/09/2025	21/09/2025	514478	Getigne Boussay Fc 4	- 544184	Reze Fc 3	
Personne :						Club :	<b>544184 F.C. REZE</b>
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			24/09/2025	24/09/2025	17,00€
Dossier :	23100592	Match :	52557.1	Départemental Loisirs / 1	Groupe C - Vendredi	339	
Date :	22/09/2025	19/09/2025	523626	Nantes Bellevue Jsc 1	- 849771	Reze As 1	
Personne :						Club :	<b>523626 J.S.C. BELLEVUE NANTES</b>
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			24/09/2025	24/09/2025	17,00€
Dossier :	23100593	Match :	52571.1	Départemental Loisirs / 1	Groupe D - Vendredi	154	
Date :	22/09/2025	19/09/2025	581899	Pt St Martin Fcgl 1	- 517365	Orvault Sf 1	
Personne :						Club :	<b>581899 F.C. GRAND LIEU</b>
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			24/09/2025	24/09/2025	17,00€
Dossier :	23100594	Match :	52588.1	Départemental Loisirs / 1	Groupe E - Vendredi	157	
Date :	22/09/2025	19/09/2025	547525	Nantes Sud 98 1	- 511986	Ste Luce S/Loire Us 2	
Personne :						Club :	<b>547525 NANTES SUD 98</b>
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			24/09/2025	24/09/2025	17,00€
Dossier :	23102801	Match :	52711.1	Départemental 1 Futsal Masculin / 1	Unique	151	
Date :	24/09/2025	22/09/2025	553389	Nantes Acmn Futsal 2	- 581794	La Chap. Heulin Fcev 2	
Personne :						Club :	<b>553389 A. C. MUSULMANE NANTES NORD</b>
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			24/09/2025	24/09/2025	17,00€
Dossier :	23101523	Match :	52902.1	Départemental 1 U14 Masculin / 1	Groupe D	120	
Date :	22/09/2025	20/09/2025	521399	St Herblain Oc 21	- 517365	Orvault Sf 21	
Personne :						Club :	<b>521399 ST HERBLAIN O.C.</b>
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			24/09/2025	24/09/2025	17,00€
Dossier :	23100602	Match :	52946.1	Départemental 1 U15 Masculin / 1	Groupe B	81	
Date :	22/09/2025	20/09/2025	517365	Orvault Sf 1	- 509217	Vertou Ussa 2	
Personne :						Club :	<b>517365 ORVAULT SPORTS FOOTBALL</b>
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			24/09/2025	24/09/2025	17,00€
Dossier :	23100603	Match :	53051.1	Départemental 2 U15 Masculin / 1	Groupe C	84	
Date :	22/09/2025	20/09/2025	517365	Orvault Sf 2	- 551077	Fay Bouvron Fc 1	
Personne :						Club :	<b>517365 ORVAULT SPORTS FOOTBALL</b>
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			24/09/2025	24/09/2025	17,00€
Dossier :	23100604	Match :	53158.1	Départemental 3 U15 Masculin / 1	Groupe D	91	
Date :	22/09/2025	20/09/2025	510653	Nantes St Felix Ccs 1	- 501904	Fc Nantes 2	
Personne :						Club :	<b>510653 C.C.S. NANTES ST FELIX</b>
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			24/09/2025	24/09/2025	17,00€

Dossier :	23100607	Match :	53338.1	Départemental 4 U15 Masculin / 1	Groupe H	102
Date :	22/09/2025		20/09/2025	502031 St Brevin Ac 2	- 560519 Le Pellerin F.C.B.L. 2	
Personne :					Club : <b>502031 A.C. ST BREVIN</b>	
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			24/09/2025	24/09/2025
						17,00€
Dossier :	23100609	Match :	53531.1	Départemental 1 U16 Masculin / 1	Groupe C	77
Date :	22/09/2025		20/09/2025	561031 GJ De Goulaine 21	- 517365 Orvault Sf 21	
Personne :					Club : <b>561031 GJ DE GOULAINE</b>	
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			24/09/2025	24/09/2025
						17,00€
Dossier :	23100611	Match :	53757.1	Départemental 1 U18 Masculin / 1	Groupe A	41
Date :	22/09/2025		20/09/2025	528847 St Nazaire Immaculee 21	- 514661 Guerande Madeleine 21	
Personne :					Club : <b>528847 F.C. DE L'IMMACULEE ST NAZAIRE</b>	
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			24/09/2025	24/09/2025
						17,00€
Dossier :	23101487	Match :	53817.1	Départemental 1 U18 Masculin / 1	Groupe E	43
Date :	22/09/2025		21/09/2025	517365 Orvault Sf 21	- 560160 Bouguenais Foot 21	
Personne :					Club : <b>517365 ORVAULT SPORTS FOOTBALL</b>	
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			24/09/2025	24/09/2025
						17,00€
Dossier :	23100630	Match :	54554.1	U15f À 8 / 1	Groupe A	141
Date :	22/09/2025		20/09/2025	560845 Vallons Erdre Fc Vlp 1	- 548227 Guemene Fc 1	
Personne :					Club : <b>560845 FOOTBALL CLUB VALLONS LE PIN</b>	
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			24/09/2025	24/09/2025
						17,00€